



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120361

CESSION DE TERRAINS - CCAS - CONSTRUCTION D'UN POLE DE LA
PETITE ENFANCE - RUE JEAN CHARDIN / P. BRUEGEL

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
03 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

URBANISME ET FONCIER

**CESSION DE TERRAINS - CCAS - CONSTRUCTION D'UN POLE DE
LA PETITE ENFANCE - RUE JEAN CHARDIN / P. BRUEGEL**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La création du Pôle de la petite enfance dans le secteur Chardin/Bruegel/Côteaux de Ribray a été décidée pour mémoire en 2010. Le projet est maintenant abouti.

Pour permettre sa réalisation effective et tenir l'objectif d'une ouverture début 2014, il convient que la Ville, propriétaire des terrains pouvant accueillir ledit pôle, cède ces derniers au C.C.A.S. qui sera par la suite le propriétaire-gestionnaire de l'équipement.

Les parcelles concernées sont cadastrées section BH n° 943p, 374, 934p, 376, 935p dont la superficie globale approximative est de 3860 m², la superficie exacte étant déterminée ultérieurement par géomètre expert.

La cession interviendrait à l'euro symbolique.

S'agissant pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale effectuée dans un but d'intérêt général, cette cession n'est pas soumise à T.V.A.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder au C.C.A.S. de Niort les parcelles BH 943p, 374, 934p, 376, 935p à l'euro symbolique ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par le C.C.A.S.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL